



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 18 juin 2015

Compte-Rendu du Comité Technique Unique (Formation plénière) de l'EPA-VNF du 18 juin 2015

Force Ouvrière était représentée par Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Sébastien BEUDAERT (DT Nord/Pas-de-Calais) et Patricia SEDLAK (DT Centre-Bourgogne).

Le Comité Technique Unique (formation plénière) a été présidé par la Directrice des Ressources Humaines et des Moyens **Mme Corinne de LA PERSONNE**.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire adjoint de séance,
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2015,
- 3 – Information et consultation :
 - 3-1 Présentation du nouvel Intranet VNF,
 - 3-2 Point d'information sur les effectifs 2013 – 2014,
 - 3-3 Point d'information sur la situation de l'emploi au sein de VNF au 30/04/2015,
 - 3-4 Point d'information sur le sort des CDD longs
- 4 – Questions diverses.

En préambule, une déclaration préalable en intersyndicale **Force Ouvrière** et CFDT est lue. En réponse, **la DRH** évoque le préavis de grève déposé en DT Nord-Est par l'intersyndicale **Force Ouvrière** et CFDT, et confirme que le DG a décidé de poursuivre les travaux de concertation sur le projet stratégique, tout particulièrement sur le classement « petit gabarit ». De plus, s'agissant de la téléconduite, la consultation ne sera pas lancée. La concertation avec les agents et les OS se poursuivra durant les trois-mois à venir. La DRH reconnaît qu'il convient de remettre « l'humain » au centre des débats quand il s'agit de projets, notamment relatifs à la maintenance des ouvrages, la gestion et la sécurité des barrages. Seul sera mis en œuvre le lancement d'une partie du marché concernant les barragistes (Plan GPEEC).

Enfin, le DG a décidé de reporter la présentation du projet stratégique au Conseil d'Administration qui était prévue le 25 juin.

Question Force Ouvrière s'interroge sur la mise en œuvre de la GPEEC et sur les compétences recherchées. IL ne faut pas demander aux personnels ce qu'ils seraient en capacités ou ce qu'ils désireraient faire, il faut au préalable définir des missions et leurs proposer.

Réponse de VNF : La DRH indique qu'une première synthèse des travaux sera rapidement présentée aux OS, les nouvelles missions et notamment les compétences à mobiliser dans le cadre de la maintenance, les agents et les Organisations Syndicales n'ayant pas été associés à cette démarche.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

1 – Désignation du secrétaire adjoint de séance :

Le secrétaire adjoint de séance du Comité technique unique (formation plénière) de ce jour est l'UNSA.

2 – Approbation du PV de la réunion du 21 mai 2015 :

Adopté à l'unanimité.

3 – Information et consultation :

3-1 : Présentation du nouvel Intranet VNF

VNF présente les grands principes du nouvel intranet dont le but est de mettre en place un seul intranet commun pour l'EPA VNF tout en respectant l'identité des Directions Territoriales. L'accès sera facilité et sécurisé pour tous les agents VNF. De plus, il sera consultable sur tablettes ou smartphones à l'aide de codes d'accès.

Il donnera la possibilité d'accéder à différentes thématiques et de « s'abonner » à toutes les informations et actualités sur un thème choisi.

Il sera plus convivial, plus complet et plus pratique !

La mise en œuvre du nouvel intranet devrait être effective à partir du 15 octobre 2015.

Question Force Ouvrière évoque l'accès à l'intranet du Ministère

Réponse de VNF : Le réseau MOREA sera conservé.

La DRH propose qu'un point sur le projet stratégique des systèmes d'information soit mis à l'ordre du jour du prochain CTU.

COMMENTAIRE Force Ouvrière :

Force Ouvrière propose que les comptes-rendus issus du dialogue social soient également accessibles à tous les agents VNF sur ce nouvel intranet.

3-2 : Point d'information sur les effectifs 2013 – 2014

3-3 : Point d'information sur la situation de l'emploi au sein de VNF au 30/04/2015

3-4 : Point d'information sur le sort des CDD longs

La DRH évoque le recours aux CDD qui est actuellement offert à l'EPA VNF dans le cas d'une vacance prolongée ou d'un besoin temporaire. Cette disposition n'existait pas avant la création de l'EPA VNF.

Les Organisations Syndicales font remarquer que ce recours est une solution facile, qu'il conviendrait d'anticiper sur la vacance des postes, afin d'éviter l'escalade de la précarisation.

La DRH souhaite une cohérence concernant le statut applicable aux CDD et rappelle une règle précise lors de l'embauche d'un CDD : le remplacement d'un agent public doit être tenu par un agent en CDD de droit public, le remplacement d'un agent privé doit être tenu par un agent en CDD de droit privé.

La DRH fait part de son inquiétude sur la diminution du nombre de cycles de mobilité qui pourraient passer de 3 à 2 cycles.

COMMENTAIRE Force Ouvrière :

Force Ouvrière dénonce l'absence de prévisions concernant plus particulièrement les dates des futurs cycles comme tel était le cas il y a quelques années, ce qui permettrait d'anticiper les vacances de postes. De plus, Force Ouvrière exige auprès du ministère le maintien de trois cycles de mobilité et la rappeler à la ministre lors d'une action au ministère le 12 juin.

La DRH évoque le besoin d'encadrants de catégorie A en DRHM qui selon elle est nécessaire au fonctionnement de cette direction. Le recours à des CDD est justifié par des besoins ponctuels qui peuvent atteindre une période supérieure à 18 mois !

COMMENTAIRE Force Ouvrière :

Force Ouvrière dénonce une nouvelle fois des postes qui sont occupés en CDD sur une longue période, la pérennisation de l'emploi doit être une priorité de l'EPA

Question Force Ouvrière :

Concernant les recrutements de personnels d'exploitation notamment sur le Bassin de la Seine : Se feront-ils tous par concours ? Il ne faudra pas oublier d'informer les agents en CDD occupant des emplois de barragistes de la tenue d'un concours ! Les personnels de catégories C doivent être au minimum recrutés à l'échelle 4.

Réponse de la DRH : La Direction de la Seine portera une attention particulière à l'information de ces agents sur la tenue du concours et nous tiendra informé sur le mode de recrutement.

**Les élus *Force Ouvrière*
au CTU EPA-VNF.**



Paris, le 18 juin 2015

Déclaration intersyndicale Comité Technique Unique Plénier

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du CT-U,
Cher(e)s Collègues,

Nous siégeons ce jour au CTU plénier dans une ambiance particulière.

En effet, ce qui se passe à la Direction Territoriale du Nord-Est en ce moment, est très révélateur du climat actuel et de la façon dont travaille la direction de VNF.

Les barragistes de la Meuse voient des pelles détruire leur outil de travail sans avoir AUCUNE perspective à court et moyen terme sur leur avenir professionnel.

Si vous persistez dans cette voie, vous allez systématiquement vous heurter aux personnels et à leurs représentants. Votre politique consistant à les mettre devant le fait accompli ne peut qu'engendrer des réactions virulentes.

C'est dans la digne ligne du projet stratégique que vous souhaiteriez faire passer et que nous dénonçons. L'ensemble du personnel n'est pas dupe et de la même manière qu'à la DT Nord Est, il ne se laissera pas faire. Il faut absolument remettre "l'humain" au centre des débats, des changements et des négociations. Le PERSONNEL doit avoir une place prépondérante au sein de l'EPA. N'oubliez pas que si celui-ci fonctionne, c'est avant tout grâce aux personnels !

Concernant les effectifs, force est de constater, que la précarisation s'amplifie à VNF. Le recours à des vacataires ou à des CDD se généralise au profit de l'emploi stable et pérenne.

– Evolution des CDD entre décembre 2013 et décembre 2014 de 8 à 28 ETP pour les personnels de droit privé et de 12 à 117 ETP pour les personnels de droit public.

Nous dénonçons la baisse des moyens répétitifs et cette politique de précarisation. Outre de réels moyens et une vraie politique de relance de la voie d'eau, nous exigeons que les CDD et les vacataires de longue durée soient embauchés.

L'EPA VNF ne peut pas et ne doit pas se bâtir au détriment du personnel

**L'intersyndicale Force ouvrière et CFDT
Des Voies navigables de France**